

LE POINT SUR LE PLACEMENT

MAPLE LEAF 2012-II ENERGY INCOME LIMITED PARTNERSHIP
NUMÉRO CUSIP : 56531E106

Mars 2013

OBJET : LE POINT SUR LES DÉDUCTIONS FISCALES 2012 À L'INTENTION DES INVESTISSEURS EN PLACEMENTS MAPLE LEAF 2012-II ENERGY INCOME — MAPLE LEAF 2012-II DE REVENU ÉNERGÉTIQUE

Cet avis a pour but de vous informer que Sprott Toscana, le Gestionnaire de placements de Maple Leaf 2012-II Energy Income Limited Partnership (le « Fonds »), malgré un examen intensif de plusieurs occasions d'investissement au cours de l'automne 2012, a choisi de ne pas investir en aucune coentreprise l'automne dernier.

Le Gestionnaire de placements déclare que les possibilités d'investissement l'automne dernier n'étaient pas conformes aux critères techniques et de placement du Fonds.

Par conséquent, les investisseurs ne pourront pas se prévaloir des déductions fiscales à titre de FEC ou FAC en 2012; de telles déductions fiscales seront reportées à l'année 2013 et seront combinées avec les déductions fiscales prévues en 2013. Les investisseurs pourront se prévaloir, cependant, des déductions 2012 à titre de Perte comme commanditaire (-0,40206 \$ par part de Société en commandite) et de Revenu d'entreprise (0,13269 \$ par part de Société en commandite).

Le Gestionnaire de placements examine actuellement plusieurs occasions d'investissement en coentreprise; le gestionnaire est persuadé qu'il sera possible d'investir le capital au cours des prochains mois dans les programmes de qualité qui répondent aux objectifs technique et économique du Fonds.

Si vous ou vos clients avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (604) 630-7020, ou directement avec M. Joe Durante, Sprott Toscana au (403) 410-6793.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Cartwright".

Hugh Cartwright
Président

MAPLE LEAF ENERGY INCOME INVESTMENTS